

Sophia 2040

SOPHIA ANTIPOLIS, comme le territoire de la CASA, s'inscrit dans une démarche de planification du territoire, visant l'horizon 2040. Un projet de territoire qui intégrera les thématiques habitat, économie, mobilités, transitions écologique et énergétique, paysage, agriculture, commerces et équipements

Sophia Antipolis à l'horizon 2040

La CASA s'est engagée dans une démarche volontariste concernant le développement à venir de Sophia Antipolis par rapport à son histoire et les enjeux actuels.

Contexte

Sophia Antipolis est la première Technopole d'Europe, qui compte aujourd'hui près de 2 500 entreprises, 40 000 emplois (dont 200 entreprises à capitaux étrangers employant 10 000 personnes), avec une croissance sur les 5 dernières années de 1000 emplois nets créés chaque année. Le territoire, comme à l'échelle nationale et internationale, doit s'adapter au contexte économique et sanitaire.

Sophia Antipolis est reconnue comme une opération d'aménagement majeure ayant traversé avec succès les années et les différentes crises dans une continuité et une constance exemplaire. Les raisons de cette réussite résident avant tout dans l'émergence d'un concept innovant et dans le partenariat établi entre l'Etat, les Collectivités locales, les acteurs académiques et scientifiques et les acteurs privés. Le succès du modèle spatial, reconnu comme référence internationale dans le paysage du monde technopolitain des années 80/90 s'explique principalement par le respect sans faille de quelques orientations d'aménagement de base et l'inscription permanente des projets dans un cadre programmatique clair, pragmatique et rigoureux.



La Charte de Sophia Antipolis de 1977 a contribué à définir ce cadre d'aménagement en s'appuyant sur :

- › Le principe d'aménagement de Sophia Antipolis avec 2/3 d'espaces protégés pour 1/3 d'espaces aménagés ;
- › La protection des parties sommitales du paysage ainsi que des vallons et des cours d'eau ;
- › La limitation à 40 voire à 50% des emprises minéralisées à l'intérieur des parcelles privées ;
- › La limitation des hauteurs en fonction de la topographie et des espaces boisés environnants.

Tous ces principes ont assuré un équilibre entre le développement économique et la valorisation du patrimoine naturel, illustrant ainsi le concept de développement durable tel qu'il était appréhendé au moment de la création du Parc.

Depuis décembre 2018, les zones d'aménagement concerté ont été clôturées. Par conséquent, les PLU des cinq Communes concernées par la technopole Sophia Antipolis sont garants du maintien de ce développement harmonieux tout en anticipant les besoins à venir.

Les partenaires et les objectifs

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a été désignée lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Quartiers Durables ». Il s'agit d'une démarche volontariste de la CASA, en partenariat avec l'Etat, la Région et l'Etablissement Public Foncier PACA, pour le développement futur de la technopole. Cette démarche constitue un élément intrant du SCOT CASA notamment pour le périmètre de la technopole Sophia Antipolis.



L'objectif de cette démarche est de :

- › Développer un schéma directeur d'aménagement à l'échelle de la technopole (en tenant compte des interfaces avec les territoires voisins) ;
- › Proposer des orientations réglementaires qui pourraient être inscrites dans les PLU ;

- › Anticiper les orientations du SCOT pour la technopole.

Aujourd'hui la démarche est officiellement initiée avec l'ensemble des élus locaux et communautaires.